



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **30 mars 2009**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Crédit budgétaire supplémentaire, budget de fonctionnement 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire 2009 suivant, pour un montant total de **Fr. 95.000.-**, soit :

Annexe-conciergerie de la mairie :

Aménagement (mobilier et matériel) d'un bureau et d'une salle de réunion	Fr. 20.000.-
Réfection des locaux, liaisons électriques, téléphoniques et informatiques, réseau d'alimentation d'eau	Fr. 75.000.-

Ce crédit budgétaire supplémentaire est couvert par l'excédent de revenus du budget d'un montant de Fr 200.644.--.

2. Après acceptation de ce crédit supplémentaire, le total des charges du budget 2009 sera de	8'626'524.-
et celui des revenus de	8'732'168.-
L'excédent de revenus budgétisé de	105'644.-

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 8 mai 2009.

Vandœuvres, le 8 avril 2009

Le Président du conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO